

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018

Présentes : Anuka Schubert, Nadège Pfister, Paulos Asfaha, Nouchka Barral.
Excusée : Sebastian Zelada, Piera Dell'Ambrogio, Mathieu Crettenand.
PV : Nouchka Barral.

18h30 Club-Débat

*Demande de subvention pour une conférence
Lori.*

Le Club- Débat soutient le projet de la nouvelle association Pousse-Pouce, association axée sur des moyens alternatifs pour se déplacer. L'association organise une conférence pour lancer les activités de l'association, avec Olivier Peyre. Elle aura lieu le 15 mars 2018
L'association Pousse-Pouce prend à sa charge le défraiement de l'invité.

La demande de subvention s'élève à 826.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée. La Commission souligne que l'itinéraire Michelin ne peut être considéré comme une facture, et qu'il faudra avoir les tickets de péages et d'essence.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

18h45 Club-Débat***Demande de subvention pour une formation******Lori, Damien.***

L'association prévoit une seconde édition de ce qui a été proposé l'année passée, à savoir une formation, avec plusieurs ateliers. Chaque atelier dure une heure, est donné par les professionnel·le·s, et a trait à la prise de parole en public.

Les retours de l'édition de l'année passée ont été pris en compte, à savoir un assouplissement des ateliers à choix. L'association compte sur 90 participant·e·s, sachant qu'il y en avait eu environ 80 l'année passée.

La demande porte sur la publicité, un remerciement sous forme du repas de midi, et les frais lié à la venue d'un intervenant. La participation est payante à 15.-, les intervenant·e·s seront rémunéré·e·s CHF 200.-

La demande de subvention s'élève à CHF 1'532.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée. Les certificats et les feuilles de programme ne sont pas subventionnées.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**

19h00 Club-Débat***Demande de subvention pour les débats hebdomadaires******Lori, Damien***

L'association réorganise ses débats hebdomadaires, les mardis soirs. Il y entre 40 et 50 personnes présentes chaque semaine. Les sujets sont proposés en début de séance.

L'association a également envie d'organiser des apéritifs pour les séances, afin de créer un moment convivial, important pour les personnes participant.

La demande de subvention s'élève à CHF 1000.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**

19h15 Club-Débat*Demande de subvention pour un cours d'art oratoire**Lori, Damien*

L'association compte organiser un cours d'art oratoire sur le semestre, à raison d'une leçon par semaine. Ce cours est destiné à une quinzaine de personnes. Il s'agit de construire les bases de l'art oratoire, afin d'amener à parler en public de manière plus construite.

Ce cours serait proposé en partenariat avec les Activités Culturelles

La demande de subvention s'élève à

Décision : La subvention est refusée. Le prix de participation est trop élevé, s'adresse à trop peu de personnes et correspond aux prérogatives des Activités Culturelles.

19h30 Club-Débat*Concours d'éloquence romand**Lori, Damien*

Plusieurs associations romandes, dont le Club-Débat, organise un concours d'éloquence romand. Il y a phase de sélection au mois de mars, qui choisira une dizaine de personnes par universités romandes.

En termes de visibilité, des médias genevois seront contactés, pour avoir une publicité et une diffusion large. Cette demande porte sur les phases de sélection (une autre demande viendra pour la finale), avec des frais pour la publicité, l'apéritif, les remerciements, et la papeterie.

La demande de subvention s'élève à CHF 588.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

20h00 AETI*Demande de subvention pour voyage d'études à Bruxelles**Paola, Alessandra*

L'AET organise un voyage d'études, afin de regrouper les différentes unités et différentes années académiques. Bruxelles semble être une bonne destination pour rassembler, notamment du fait que le français est la langue qui réunit un peu tou-te-s les étudiant-e-s. Cette ville est aussi en lien avec les études et avec les débouchés professionnels.

La demande de subvention s'élève à CHF 2'651.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 2'128, soit 133.- par personne pour 16 au maximum.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition de la liste des participant·e·s.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h20 AEATIG

*Demande de subvention pour une pièce de théâtre
Martina, Ciro, Valerio*

Cette association, nouvellement enregistrée, souhaite monter un projet théâtral, autour de la figure du Dom Juan, à partir de différents textes, en partant du texte original espagnol, puis puisant dans des textes français et italien. Les représentations sont gratuites.

De base, la collaboration se fait avec les Activités Culturelles, mais ces dernières ont incité l'association à postuler à travers la CGTF. Les devis fournis comprennent tout, meuble de scène, décors.

Décision : La subvention est suspendue. Il nous manque des éléments, notamment du fait qu'il s'agit d'un cours des Activités Culturelles. La situation doit être clarifiée avec cet organe universitaire, qui envoie régulièrement des étudiant·e·s faire des demandes de subventions pour des cours faisant partie de leur offre.

20h40 AEL

*Demande de subvention pour une pièce de théâtre
Samuel, Elisabeth, Gaëlle*

Après le succès de l'Agamemnon, les étudiant·e·s à l'origine du projet montent une nouvelle pièce. Ce spectacle sera autour d'une nouvelle allemande du XIXe siècle, retranscrite dans un format théâtral. Insertion de morceaux musicaux, tous de Mozart, avec 12 choristes, 6 chanteuses et 5 actrices-eurs. Cela permettra de faire découvrir cet univers de la musique classique, qui est parfois cloisonné aux connaisseuses.

La demande de subvention s'élève à CHF 5'279.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

21h00 AEEA

*Demande de subvention pour un cycle de projections
Théo*

L'AEEA organise une projection du film « L'amour et la Révolution », en présence du réalisateur, Yannis Youlountas. Ce dernier travaille toujours sur des contextes de lutte. Cette projection s'inscrit dans un cycle de projection au Nadir, de films liés à ces thématiques. La seule date disponible à sa venue était le dimanche, ce qui compliquait la question de la salle, sachant qu'ils attendent autour de 200 personnes ; la projection aura donc lieu à l'UOG.

La demande de subvention s'élève à CHF 1'450.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**

21h20 Divers

Les montants demandés pour les publicités numériques semblent disproportionnés ces derniers temps. La Commission envisage de fixer un montant limite, voire de ne pas subventionner ce format publicitaire.

La date de la prochaine séance est fixée au 20 mars 2018. Il est décidé de faire les séances dans une autre salle, au vu du passage et du bruit de celle-ci.